



République Française  
Département du LOT  
**Commune de PUYBRUN**  
Séance du 15 avril 2025

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025  
Date de réception de l'AR: 15/05/2025  
046-214602294-DE\_017\_2025-DE  
A G E D I

Membres en exercice : 12

Date de la convocation: 08/04/2025

Présents : 10

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK

Votants : 11

Pour : 11

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Elodie DEJAMMES, Michel FERNANDEZ, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA

Contre : 0

Abstentions : 0

Résultat du vote : adopté

Représentés : Catherine GAUTHIER KUPCZAK représentée par Dominique MOURLON

Excusés :

Absents : Julien MAURIE

Secrétaire de séance : Delphine MEILHAC

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Delphine MEILHAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet: Délibération sur le budget primitif - PUYBRUN 2025 - DE\_017\_2025**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune PUYBRUN,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune PUYBRUN pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 382 750,71**

**En dépenses à la somme de : 1 382 750,71**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025

Date de reception de l'AR: 15/05/2025

046-214602294-DE\_017\_2025-DE

A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	112 025
012	Charges de personnel, frais assimilés	327 100
014	Atténuations de produits	55 424,42
042	Section à section	237 727,86
65	Autres charges de gestion courante	200 401
66	Charges financières	7 621,02
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>940 299,3</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	240 165,42
013	Atténuations de charges	18 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	51 200
731	Fiscalité locale	538 222
74	Dotations et participations	73 522,88
75	Autres produits de gestion courante	18 689
77	Produits spécifiques	500
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>940 299,3</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	44 946,98

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025

Date de réception de l'AR: 15/05/2025

046-214602294-DE\_017\_2025-DE

A G E D I

001	Solde d'exécution section investissement	30 860,68
114	VOIRIE	12 000
115	ACQUISITIONS	7 000
136	ECOLE	3 000
144	BATIMENTS COMMUNAUX	37 200
153	AGENCE POSTALE ET BIBLIOTH	500
155	EXTENSION RESEAUX	15 420
156	AMELIORATION RESEAUX PLUVIAL BASSIN	291 523,75
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>442 451,41</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	106 123,55
024	Produits des cessions d'immobilisations	98 600
040	Section à section	237 727,86
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>442 451,41</b>

#### ADOpte A LA MAJORITE

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

*Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.*

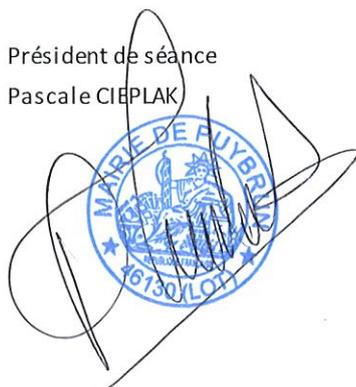
*Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.*

Président de séance

Pascale CIEPLAK

La secrétaire de séance

Delphine MEILHAC



Date de transmission de l'acte: 15/05/2025

Date de reception de l'AR: 15/05/2025

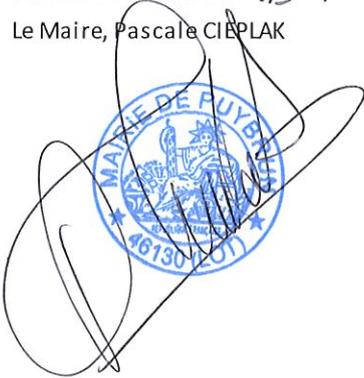
046-214602294-DE\_017\_2025-DE

A G E D I

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Figeac

et Publié ou notifié le 15 / 05 / 2025

Le Maire, Pascale CIEPLAK

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE FIGEAC" at the top, a central emblem, and "46130" at the bottom. The signature is a complex, looping scribble that partially obscures the stamp.

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025  
 Date de reception de l'AR: 15/05/2025  
 046-214602294-BF\_004\_2025-BF  
 A G E D I

**V – ARRETE ET SIGNATURES**

**ARRETE ET SIGNATURES** **A**

Nombre de membres en exercice : 12  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 12  
 VOTES :  
 Pour 11  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 08/04/2024

Présenté par le Maire (1),  
 A à la Mairie, le 15/04/2024

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire  
 A à la Mairie, le 15/04/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

CATHERINE GAUTHIER KUPCZAK	Convocation de Mme à P. MOURLON
CATHERINE PICAULT	<i>[Signature]</i>
CÉLINE BLADIER SIGAUD	<i>[Signature]</i>
DANIÈLE BAUDIN	<i>[Signature]</i>
DAVID PETRICOLA	<i>[Signature]</i>
DELPHINE MEILHAC	<i>[Signature]</i>
DOMINIQUE MOURLON	<i>[Signature]</i>
ELODIE DEJAMMES	<i>[Signature]</i>
FABRICE MOUNAL	<i>[Signature]</i>
JULIEN MAURIE	ABSENT.
MICHEL FERNANDEZ	<i>[Signature]</i>
PASCALE CIEPLAK	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 15/05/2025 - Puybrun.  
 A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».  
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

*Maire*  
*P. Cieplak*



